

Chartres, le 08 juillet 2026

Madame, Monsieur,

La situation météorologique conjuguant température élevée et sécheresse des sols est propice aux incendies dans notre département. Depuis le 1^{er} juin 2026 près de 600 ha d'espaces naturels ont été brûlés par des feux de toutes origines, contre 125 ha pour toute l'année 2025. La journée du 07 juillet a connu 31 départs de feux générant 172 ha de surfaces brûlées et mobilisant 293 sapeurs-pompiers.

En appui de l'action de nos sapeurs-pompiers, les agriculteurs dans le cadre de la cohorte ont apporté une aide décisive pour limiter la propagation des feux, ce qui conduit à avoir une surface préservée nettement supérieure à la surface brûlée.

Votre action est aussi déterminante pour éviter les départs de feux, et préserver ainsi les capacités opérationnelles de nos sapeurs-pompiers tout en évitant des pertes de récoltes.

À cette fin, il paraît utile de rappeler, en période de moissons, les bonnes pratiques qui peuvent permettre, en toutes circonstances, de réduire le risque incendie.

- Vérifier régulièrement les engins de récolte (Moissonneuse, presse...). Plusieurs organes des outils de récolte peuvent déclencher des incendies, ce qui peut être évité si la machine est bien soufflée et graissée tous les matins.
- La présence d'extincteurs à poudre dans tous les engins agricoles.
- A disposition également en cabine, un dispositif permettant d'éteindre un départ de feu dans la végétation (pelle, batte à feu, extincteur à eau,).
- Déchaumer le tour du champ qui fait l'objet de la moisson et, s'il est de taille importante, assurer son cloisonnement en plusieurs secteurs, pour limiter les possibilités d'extension en cas de départ d'un feu.
- La présence d'un tracteur équipé d'une tonne à eau sur le chantier qui pourra être mobilisé rapidement en cas de départ de feu.
- Faucher plus haut pour éviter les chocs de la barre de coupe avec des pierres qui génèrent des étincelles.
- Le dégagement des voies d'accès aux parcelles pour faciliter l'intervention des secours en cas de départ de feu.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre action dans la prévention des incendies.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Préfet,

Hervé JONATHAN

Le Président de la Chambre d'agriculture,

Yohann SERREAU

Destinataires : exploitants agricoles d'Eure-et-Loir